

## QUEL EST LE CADRE LÉGAL D'UNE COPY PARTY ?

- les contrats conclus entre les bibliothèques et les ayants-droits des œuvres, pour pouvoir les mettre à disposition des usagers dans les rayonnages
- l'exception de représentation dans le cercle de famille prévue par l'alinéa 1 de l'[article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle](#) (Code de la propriété intellectuelle / CPI)
- la nouvelle rédaction de l'alinéa 2 du même article 122-5 du CPI sur l'exception de copie privée

des œuvres, pour pouvoir les mettre à disposition des usagers dans les rayonnages

- l'exception de représentation dans le cercle de famille prévue par l'alinéa 1 de l'[article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle](#) (Code de la propriété intellectuelle / CPI)
- la nouvelle rédaction de l'alinéa 2 du même article 122-5 du CPI sur l'exception de copie privée

### CERTIFICAT D'ENGAGEMENT

*Par ce document, je m'engage à copier des documents appartenant au CDI en respectant les conditions ci-dessous*

**1) Conditions inhérentes à la législation du droit d'auteur.**

- Ces copies doivent être réservées pour mon usage personnel
- Je dois faire mes propres copies avec mon propre matériel de reproduction (appareil photo, appareil multimédia, etc.). Je ne copie pas pour un ami.
- Ces copies doivent être réalisées à partir des documents originaux consultés ou empruntés au CDI
- L'acte de copie ne doit pas briser une mesure de protection technique (DRM)

**2) Conditions inhérentes au règlement intérieur du collège et à un usage « raisonnable » des documents copiés.**

- J' utiliserai un Smartphone exceptionnellement et uniquement le jour fixé de la copy party et pour copier un document. L'usage du téléphone portable est interdit au collège.
- Je copierai uniquement des œuvres me servant dans un cadre pédagogique, et non pour constituer une bibliothèque personnelle.

A : \_\_\_\_\_, le.....

Nom, Prénom, Signature

### CERTIFICAT D'ENGAGEMENT

*Par ce document, je m'engage à copier des documents appartenant au CDI en respectant les conditions ci-dessous*

**1) Conditions inhérentes à la législation du droit d'auteur.**

- Ces copies doivent être réservées pour mon usage personnel
- Je dois faire mes propres copies avec mon propre matériel de reproduction (appareil photo, appareil multimédia, etc.). Je ne copie pas pour un ami.
- Ces copies doivent être réalisées à partir des documents originaux consultés ou empruntés au CDI
- L'acte de copie ne doit pas briser une mesure de protection technique (DRM)

**2) Conditions inhérentes au règlement intérieur du collège et à un usage « raisonnable » des documents copiés.**

- J' utiliserai un Smartphone exceptionnellement et uniquement le jour fixé de la copy party et pour copier un document. L'usage du téléphone portable est interdit au collège.
- Je copierai uniquement des œuvres me servant dans un cadre pédagogique, et non pour constituer une bibliothèque personnelle.

A : \_\_\_\_\_, le.....

Nom, Prénom, Signature

## QUEL EST LE CADRE LÉGAL D'UNE COPY PARTY ?

- les contrats conclus entre les bibliothèques et les ayants-droits

*Document modifié provenant du Lycée François Rabelais de Fontenay Le Comte*